

1700-02-04

Notaire François Trotain

Contrat de mariage

entre

Jean-François Frigon

et

Marie-Madeleine Moreau

4/2/1700

Création de
mariage entre
Jean François
Frigon & Marie
Magdelaine Moreau
le 4^e jour de Juin
1700

✓
4 fw.
1700

Archives nationales du Québec

31 En amir foy Dieu p'nostre ditte m'ere f'ces Eglise y Conson
 32 Paroide pour f'ces Leditte future Conjointe Vn' p' l'homme
 33 En tout biens meubles & immeubles Conjointe f'urable du jour
 34 de leur Eppousaille a ladite future la Coutume de la paroissee f'ce
 35 Vn' de f'ce parue l'homme En ce parue f'ce L'ayuelle Coutume
 36 Leditte future Conjointe f'urable que f'ce de l'oit Conjointe f'ce
 37 de l'ce f'ce honneur encore de l'ce de l'ce l'ce de l'ce f'ce
 38 f'ce de l'ce f'ce de l'ce de l'ce de l'ce de l'ce de l'ce de l'ce
 39 de l'ce
 40 de l'ce
 41 de l'ce
 42 de l'ce
 43 de l'ce
 44 de l'ce
 45 de l'ce
 46 de l'ce
 47 de l'ce
 48 de l'ce
 49 de l'ce
 50 de l'ce
 51 de l'ce
 52 de l'ce
 53 de l'ce
 54 de l'ce
 55 de l'ce
 56 de l'ce
 57 de l'ce de l'ce

Archives nationales du Québec

60 V'ours d'usage & Elle aura delivrance sitost que divorce
61 aura lieu sans que le subtraine le demandeur en justice
62 a Louis Grandeur sui tous arr biens meubles & immeubles
63 present & advenir dudu Satav Epouse qui en demouront Georges
64 a Rocher & Aliger & yotzunt a Garantio sonny p'save
65 Balois Ladi & vice Le subtraine de ce deux avec
66 prendra pour son profit de ce biens meubles & Leurdit
67 Communautz fora par sans C'ice Jusque a la somme
68 de deux Cents & moies appandee sui la p'ezee & d
69 L'incantame qui en sera faitte ou ledit femme En
70 d'onneur Contam au Bois dudu subtraine sui doigible a
71 Ledite Satave Epouse ou avec Enfant qui naitront
72 dudu mariage d'accepte de Communautz ou a l'elles d'onneur
73 p' bonne & saine sembler & Renoncera quelle nature
74 Epouse p'heur a son Communautz matrimoniale d'onneur
75 d'onneur de que deslors p'le Garfame d'effandee tout ce
76 quil l'le Satave Epouse avec ap'orte au mariage avec
77 ses bagues & Joyaux & en faitte meubles & d'onneur servam
78 a son usage ou a son Enfant sui lors d'onneur ou p'heur
79 tout ce qui p'andant p'constam ledit mariage Luy sera
80 advenir ou d'onneur par p'cession d'omation Loyz ou
81 d'onneur d'onneur d'onneur au p'quittam sans
82 d'onneur d'onneur d'onneur d'onneur d'onneur d'onneur d'onneur
83 Communautz En core quelle p' d'onneur p' d'onneur d'onneur
84 ou y d'onneur d'onneur d'onneur d'onneur d'onneur d'onneur
85 Indemnitiz sui son d'onneur d'onneur d'onneur d'onneur d'onneur
86 Comme ausy advenir de p'cedeez & ledite Satave

87 Epouse sans Enfants Vivans dudit mariage sur
 88 l'aveu de la même faculté par son aîné
 89 de la Communauté par l'ordonnance de son aîné que l'adit
 90 d'entre Epouse avec apporté audit mariage ainsi que
 91 de son dit aîné sans aucun acquiescement ainsi que d'it
 92 Est pour toute l'acquiescement de l'adit d'entre
 93 d'entre Epouse avec son effort que d'it de son dit
 94 sur son aîné sur un autre d'entre d'entre d'entre
 95 d'entre d'entre Epouse qu'il a de l'ordonnance après le
 96 de l'ordonnance d'entre d'entre d'entre d'entre
 97 de son d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre
 98 d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre
 99 d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre
 100 d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre
 101 d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre
 102 d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre
 103 d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre
 104 d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre
 105 d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre
 106 d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre
 107 d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre
 108 d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre
 109 d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre
 110 d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre d'entre

Archives nationales du Québec

- 111 ne s'avoit signé et C. Enquie après Lecture
- 112 Suite Le Hon Jumeau Lordonancee quatre Vallées
- 113 & Mlle Kallau > Jean François Frigon
Magdelaine Moreau
- 114 Joseph Moreau & Parada & JEAN MOREAU
- 115 Marguerite Moreau & Louis Guillet
- 116 Madelene Guillet Jean Troitie Madelene Moreau
- 117 Jean Villard Frigon
- 118 A. Moreau Jean Guillet
- 119 Alexis Lemoine Marie Françoise Frigon

120

Crosain Frigon

Mariage de Charles
le sieur et Charlotte
Riquard

Ce jourd. 9^e Janu. 1700
Le defunt Charles le sieur dit la pierre procureur fiscal de cette parois, et son
fond fit Pere et mere d'une part, et Charlotte Riquard fille de feu Robert Riquard
L'orange et de m. magd. quillet fit Pere et mere d'autre part tout deux de cette
isouffigne presbre Cure de Barifcan ay veu leur mutual consentement de parol
et leur ay donne la benediction nuptiale selon la forme de notr mere de Eglise
en presence de Nicolas Riquard, Francois Riquard, Jean le frid, Mathurin Riquard
Pierre le sieur procureur. syc. P. Batrand, Joseph Tichonet, lesquels ont tous signe
led. Tichonet qui a declare ne s'aver signer de ce interpellé selon l'ordonnance n. souv



Baptême de Gabrielle
Batrand

Ce jourd. 1^e fevrier de l'an 1700 a été baptisé par moy presbre souffigne
Cure de Barifcan Gabrielle fille de Paul Batrand et de Gabrielle Charibaud se fille
Le parrain a été math. Riquard, et la marraine M. Jeanne Trovieux qui ont signe n.

Mariage de Joseph
Moreau et Françoise
Frigon

Ce jourd. 8^e fevrier de l'an 1700 apres la publication de trois bans entre Joseph
Moreau fils de Jean Moreau et de Jeanne Jaquet fit Pere et mere, et Françoise
Fille de Francois Frigon et de Marie Chamois fit Pere et mere, tout deux de cette par
ne s'ont trouvez aucun empêchement, isouffigne Laurent Vallier presbre Riquard
veulet, et missionnaire a ce commis de m. le Curé de Barifcan ay veu
mutuel consentement de parol, et leur ay donne la benediction nuptiale selon la fo
notr mere de Eglise, en presence de M. Jean Trovieux, Jean Trovieux Jean le frid Riquard
lesquels ont signe de ce interpellé suivant l'ordonnance

Mariage de Francois
Frigon et Magdelaine
Moreau

Ce jourd. 8^e fevrier 1700 apres la publication de trois bans entre Francois Frigon
de Francois Frigon et m. magd. Chamois fit pere et mere d'une part, et m. m
Moreau fille de Jean Moreau et Anne quillet fit pere et mere d'autre part
d'autre part ne s'ont trouvez aucun empêchement isouffigne Laurent Vallier
Presbre, originaire et missionnaire a ce commis de m. le Curé de Barifcan, ay veu
mutuel consentement de parol, et leur ay donne la benediction nuptiale selon la fo
de notr. mere de Eglise, en presence de M. Jean le frid Jean Trovieux, Jean le frid
Riquard lesquels ont signe

Baptême de J. Franc.
Riquard dit la Courciere

Ce jourd. huit fevrier 1700 a été baptisé par moy presbre cure de Barifcan, Jean Fran
de Jean Francois Riquard, et de Magdelaine de la Courciere. Le parrain a été Jean